



BARÈME DES COTISATIONS 2025

IMPORTANT
VEUILLEZ REMPLIR LISIBLEMENT LE DOCUMENT POUR UNE MISE À JOUR DES
INFORMATIONS
À NOUS REMETTRE EN MAINS PROPRES OU À SCANNER ET ENVOYER SUR
SYNDICAT-FO-CENTRALE@SYNDICATS.FINANCES.GOUV.FR

NOM : Prénom :
Date de naissance :
Catégorie Corps : Grade :
Échelon : Indice : Fonction :

Coordonnées personnelles

Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Coordonnées professionnelles

Adresse :
Téléphone :
Courriel :

- Pour les informations syndicales adressées par mail, je souhaite les recevoir par messagerie :

Professionnelle Personnelle

- Pour les envois papier, je souhaite recevoir ces documents à mon adresse :

Professionnelle Personnelle

 ENTREE ADHESIONS 139 RUE DE BERCY 75012 PARIS	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
	Code Banque 10107	Code guichet 00118	Code BIC BREDFRPPXXX
	Numéro de compte 00913076405	Clé .85	
	Domiciliation BRED PARIS AGENCE RAPEE		
	Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7001 1800 9130 7640 585		

Barème au dos

Fait à _____, le _____

Signature

BARÈME DES CÔTISATIONS 2025

Votre cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt fixé à 66% du total des cotisations versées. Pour 100 € cotisés, vous obtenez un crédit d'impôt de 66 € déduit de votre impôt à payer et en cas de non-imposition ce crédit d'impôt vous est remboursé !

Si vous optez pour le barème kilométrique, cela est à inclure dans les frais réels.

Le document est un bulletin de paie pour le mois de décembre 2023. Les champs visibles sont : N° ORDRE, MOIS DE (DECEMBRE 2023), TEMPS DE TRAVAIL (13), LIBELLE, GRADE, ENFANTS A CHARGE (00), ECH (09), INDICE OU NB. D'HEURES (0461, encadré en rouge), Taux Horaire ou NBI (13).

Pour rappel ci-après votre indice figure sur votre fiche de paie dans l'encart rouge.

Pour info, la valeur du point d'indice brut est de 4.923 € depuis le 1er juillet 2023

CATÉGORIES RETRAITES OU ACTIFS	COTISATION ANNUELLE
RETRAITES	45 €
ACTIFS dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 376	55 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 377 et 419	60 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 420 et 465	65 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 466 et 503	70 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 504 et 545	80 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 546 et 587	85 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 588 et 631	90 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 632 et 673	105 €
ACTIFS dont l'indice majoré est compris entre 674 et 821	125 €
ACTIFS dont l'indice majoré est égal ou supérieur à 822	155 €